

## HABITANTS DE BLANZAY

L'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Blanzay a pour but d'œuvrer pour le maintien d'un environnement de qualité sur la commune et les villages à proximité et d'exercer des actions pour lutter contre tout fait de pollution et de nuisances de toutes natures.

Elle compte aujourd'hui 101 adhérents dont 77% de nationalité française et 23% de ressortissants britanniques (contrairement à ce qui a été publié dans un journal local qui mentionnait une composition principalement britannique). Elle est présente à chaque réunion du conseil municipal et cette action s'inscrit dans le respect des droits qui sont attribués à tous les citoyens (le droit d'assister au conseil municipal et le droit de filmer cette réunion publique entre les élus).

Elle défend un des droits fondamentaux inscrits dans la constitution française, celui de la liberté d'expression de toutes les opinions. Celles-ci doivent pouvoir s'exprimer dans le respect de chacun sans porter atteinte à autrui. C'est dans ce sens que nous condamnons toute agression physique et verbale comme ce fut le cas à notre rencontre lors du conseil du jeudi 10 décembre de la part de personnes qui ne partagent pas les mêmes idées que les nôtres.

Le débat démocratique doit avoir lieu en toute sérénité et chaque citoyen a le droit d'y participer et de faire part de son opinion aux élus qui le représentent.

La lettre d'information de la mairie de Blanzay que vous avez reçue précise qu'un projet éolien est un contrat privé signé entre une société privée et des propriétaires fonciers en oubliant que **toutes les nuisances vont être subies par la collectivité tout entière.**

Conformément à ce courrier, « le comité de pilotage n'interviendra que si le développeur éolien respecte les engagements de la délibération du 8 octobre », à savoir « si la société s'engage par écrit à ne pas poursuivre le projet éolien si un référendum local est négatif ». Pourquoi, lors du conseil du 10 décembre, est-il annoncé que le comité de pilotage se réunira en janvier prochain alors que **l'engagement écrit de la société n'existe pas ?**

La carte au verso vous présente ce qui nous attend à Blanzay en matière de parcs éoliens.

- **2 zones** ont été retenues (**une au sud ouest et une autre à l'est**)
- D'après une étude de 2009 sur les zones potentielles dans le Sud Vienne, il existe **une zone supplémentaire à l'ouest.**
- Après avoir étudié différentes cartes, il semblerait qu'**une quatrième zone** pourrait être exploitée. Nous vous en donnerons plus de précisions quand nos investigations seront terminées.

D'ici quelque temps, **c'est le village de Blanzay tout entier qui sera encerclé**, et plus globalement toute la région de Civray et du Sud Vienne.

Il existe aujourd'hui 4 parcs en fonctionnement et 22 projets éoliens vont officiellement voir le jour dans un rayon de 25 km autour de Civray (plus de 150 éoliennes).

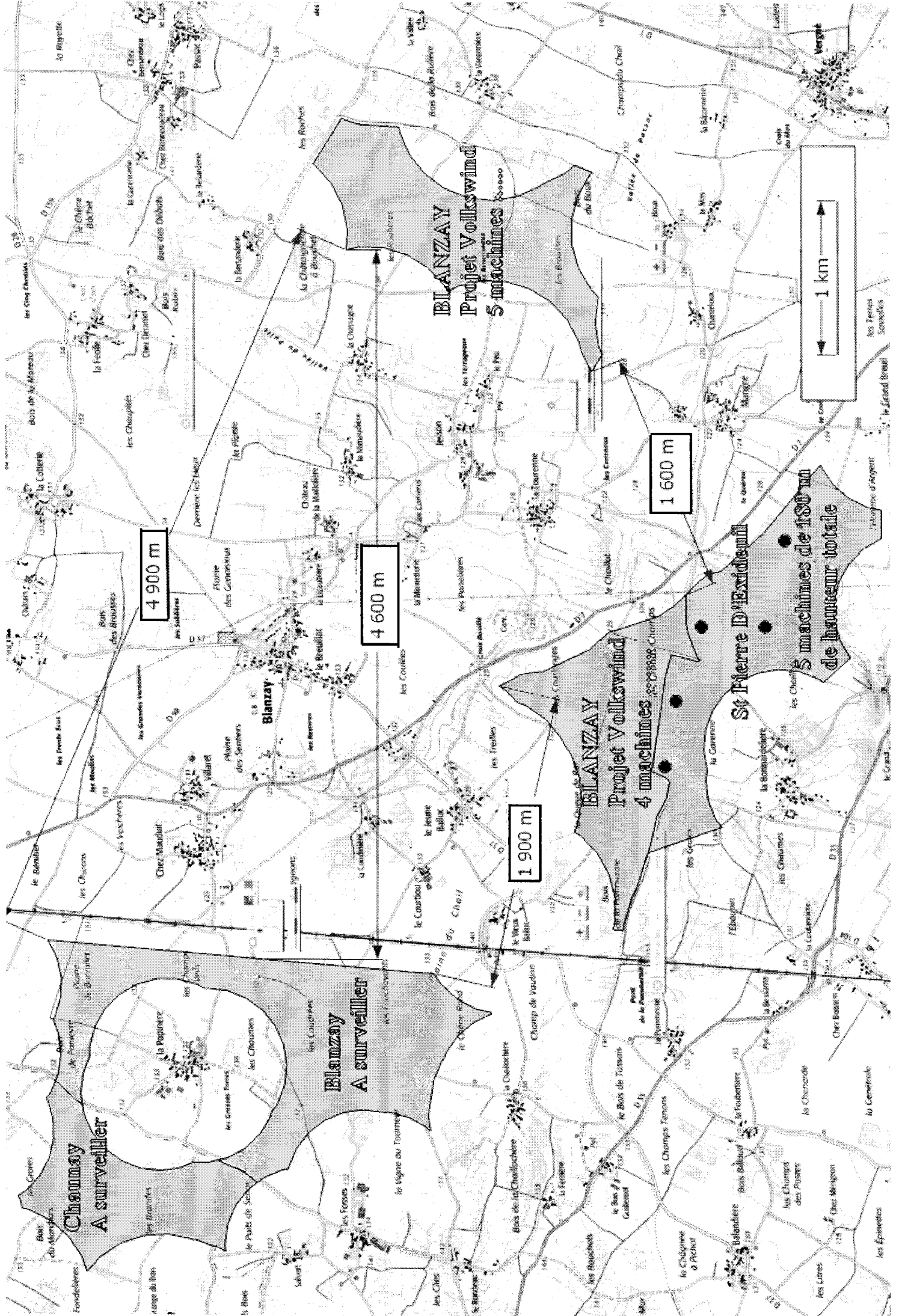
Les éoliennes sont de plus en plus hautes (**150 m pour le parc de Lizant – Saint Macoux – Voulême – Saint Gaudent, 180 m pour celui de Saint Pierre d'Exideuil**, ce qui correspond à un immeuble de 65 étages). Ce sont des machines industrielles géantes qui ont leur place dans une zone industrielle et non à 500 m des habitations.

**L'Association se mobilise pour stopper cette concentration massive et sauver notre village. Nous avons besoin de vous. Rassemblons toutes nos énergies pour constituer une force d'opposition constructive.**

Rejoignez-nous en contactant l'association à [adpeb@laposte.net](mailto:adpeb@laposte.net)

Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Blanzay (ADPEB) – 17 la Chassagne – 86400 BLANZAY

Imprimé par nos soins  
Ne pas jeter sur la voie publique



**Channay**  
A surveiller

**Blanzay**  
A surveiller

**BLANZAY**  
Projet Volkswind  
5 machines

**BLANZAY**  
Projet Volkswind  
4 machines

**St Pierre D'Exideuil**  
5 machines de 180 m  
de hauteur totale

4 900 m

4 600 m

1 900 m

1 600 m

1 km